

108

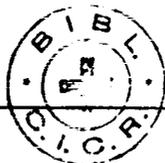
**XXIème CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE**

**ISTANBUL - 1969**



**RAPPORT  
DE LA**

**CROIX-ROUGE DE BELGIQUE**





# donnez- nous

DES

## MOYENS D'ACTION

Marcinelle...  
Zichem...  
Jupille...  
Oostmalle...  
Martelange...  
les inondations...  
le froid...

Fréjus...  
Agadir...  
Skoplje...  
Longarone...  
Yemen...  
Congo...  
Inde...  
Nigeria-Biafra...

Chaque fois que le malheur frappe,  
la Croix-Rouge intervient!

**Votre Croix-Rouge  
ne peut vivre et servir  
que par vous**

Joignez-vous à ses efforts.

Aidez la Croix-Rouge à aider.  
Soutenez l'action de la Croix-Rouge par un  
don, que fixera votre générosité.

### renseignements :

- o à votre section locale de la Croix-Rouge
- o ou à la direction générale de la Croix-Rouge de Belgique  
98, chaussée de Vleurgat — Bruxelles 5  
tél. : (02) 47.10.10  
C.C.P. 65.66



## Savez-vous ?

que l'ensemble des interventions des volontaires de la Croix-Rouge de Belgique en une année représente plus de 2.400.000 heures mises gratuitement à la disposition de la communauté!

---



La Croix-Rouge de Belgique remplit des missions de plus en plus variées et nombreuses, qui sont toutes l'expression d'un seul idéal:



## aider ceux qui souffrent

Voici quelques faits et chiffres qui rendent compte du développement des services et de l'étendue du champ d'action de votre Croix-Rouge, partout, à tout moment au service de la communauté.



## éducation sanitaire

La Croix-Rouge organise des campagnes et diffuse des dépliants et des brochures afin d'améliorer encore les conditions d'hygiène de la population.

## croix-rouge de la jeunesse

95.000 jeunes Belges sont unis pour servir l'idéal de la Croix-Rouge.

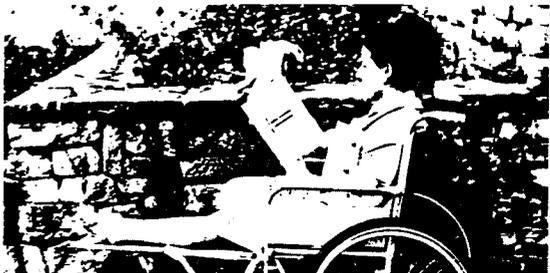


## assistance sociale

Ce service d'orientation, de renseignements et de secours urgents apporte une aide en cas de besoin aux victimes de catastrophes et de calamités.

## prêt de matériel sanitaire

185 services réguliers prêtent aux malades à domicile plus de 30.000 accessoires par an.



## enseignement

Tous les ans 11.000 élèves suivent les cours organisés par la Croix-Rouge pour les adultes. De plus 5.000 jeunes obtiennent chaque année les brevets de « Petit Samaritain » et de « Junior Secouriste ».

## en temps de guerre

La Croix-Rouge veille au respect des conventions de Genève. En soignant les blessés, en protégeant les prisonniers et en se préoccupant des besoins de la population, elle contribue à l'amélioration du sort des victimes de guerre, tant civiles que militaires.



## postes de secours

200 postes de secours modernes sont à la disposition de tous les usagers de la route. 24 postes de secours côtiers interviennent plus de 20.000 fois durant chaque saison touristique.

## welfare

Grâce à un grand nombre de collaboratrices bénévoles, des distractions, des occupations, des repas chauds, sont organisés à l'intention des malades hospitalisés et des personnes âgées.



## **bibliothèques d'hôpitaux**

435.000 livres sont distribués en un an par 570 collaboratrices bénévoles aux malades séjournant dans 116 établissements hospitaliers.



## **service national du sang**

Près de 105.000 donneurs réguliers offrent 277.000 flacons par an, recueillis, conservés et distribués par 45 centres de transfusion sanguine.



## **service national de secours**

Trois colonnes mobiles nationales et plus de 2.000 équipes de secours sont toujours prêtes à intervenir, mobilisant 12.000 secouristes et techniciens, tous volontaires et bénévoles.



## **ambulances**

140 ambulances transportent environ 50.000 malades et parcourent plus de 1.300.000 km en un an.



Ce résumé de l'Organisation administrative et technique de la Croix-Rouge de Belgique a été établi suivant un plan-type dressé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

=====

C R O I X - R O U G E D E B E L G I Q U E

---

98, chaussée de Vleurgat

Bruxelles 5

Téléphone: 47.10.10.

Télex: 24.266

C.C.P.: 65.66

---

ORGANISATION ET STRUCTURE

---

La Croix-Rouge de Belgique est la plus ancienne société nationale de Croix-Rouge.

Elle a été créée le 4 février 1864 et le Gouvernement belge a adhéré à la Convention de Genève le 14 octobre 1864.

Reconnue par le Comité International de la Croix-Rouge en 1864, elle a été admise au sein de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge le 27 mai 1919.

La personnification civile a été accordée à la Croix-Rouge de Belgique par la Loi du 30 mars 1891.

x

x

x

Les organes directeurs de l'Association sont:

- l'Assemblée Générale,
- le Conseil Général,
- le Comité Central de Direction,
- la Direction Générale,
- les Comités provinciaux.

2.

L'ASSEMBLEE GENERALE est l'organe suprême de l'Institution, constitué des délégués des instances nationale, provinciales, régionales et locales. Elle se réunit annuellement au mois de mai pour approuver l'activité et les comptes et rendre hommage à tous ceux qui se sont particulièrement distingués.

-----

La haute direction de la Croix-Rouge de Belgique est confiée à un CONSEIL GENERAL (composé de 97 membres):

- le Président de l'Institution,
- les délégués des Ministres de la Défense Nationale, de la Santé Publique et des Affaires Etrangères,
- l'Inspecteur Général du Service de Santé de l'Armée,
- le Président du Comité Médical,
- les Présidents des 9 comités provinciaux,
- 16 membres nationaux,
- 63 conseillers régionaux (7 par province),
- le Président du Comité National des Ressources,
- 3 délégués désignés par les associations interprofessionnelles les plus représentatives de l'ensemble des travailleurs.

Le Conseil Général se réunit au moins deux fois par an pour déterminer la politique de l'Association; il veille à l'application des statuts et contrôle le fonctionnement de l'Association.

-----

Il est créé, au sein du Conseil Général, un COMITE CENTRAL DE DIRECTION composé de 15 personnes.

Il assume l'administration de l'Association, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués par le Conseil Général.

Il assure l'exécution des décisions prises par ce dernier.

Il fait régulièrement rapport de son activité au Conseil Général.

Il se réunit deux fois par mois.

Au sein du Comité Central de Direction, deux membres remplissent les fonctions de "Trésorier Général" et d'"Econome Général".

Comme les membres du Conseil Général, les membres du Comité Central de Direction assurent bénévolement leurs fonctions.

-----

DIRECTION GENERALE:

L'exécution des décisions du Comité Central de Direction et la mise en oeuvre des moyens d'action destinés à réaliser les buts de l'Institution sont confiées à une Administration composée de services reprenant les différents domaines d'activités de la Croix-Rouge.

-----

Dans chaque province, l'action de la Croix-Rouge est coordonnée par l'ASSEMBLEE PROVINCIALE DES PRESIDENTS DES SECTIONS LOCALES et par un COMITE PROVINCIAL.

Les comités provinciaux assurent la liaison entre les sections locales et le Comité Central de Direction. Ils étudient les questions intéressant l'ensemble des sections locales de la province et tous projets particuliers à leur province et entrant dans le cadre du programme de la Croix-Rouge.

Ils établissent des contacts réguliers entre les présidents locaux et soumettent au Conseil Général toutes mesures susceptibles de favoriser le développement de la Croix-Rouge.

Ils suscitent et facilitent la création de sections locales. Ils proposent éventuellement la dissolution des comités peu actifs ou la suppression des sections locales dont l'existence n'est plus jugée utile. Ces décisions doivent être soumises à l'approbation du Comité Central de Direction.

-----

4.

Les SECTIONS LOCALES sont instituées par le Comité Central de Direction, sur proposition du Comité provincial.

Elles sont administrées par un comité constitué d'après un règlement d'ordre intérieur, établi par le Comité Central de Direction et approuvé par le Conseil Général.

L'importance des circonscriptions de chaque section locale est très variable. Elle dépend, en même temps, de la densité de la population et des facilités de communication entre le siège de la section et les localités environnantes.

La Croix-Rouge de Belgique compte, à l'heure actuelle, 456 sections locales.

En principe, toutes les communes du pays sont rattachées à une section locale de la Croix-Rouge. Les sections disposent de délégués locaux dans chaque commune de leur circonscription. Sur les 2.600 communes que compte la Belgique, 2.200 localités au moins possèdent, en ce moment, un représentant d'une section locale de la Croix-Rouge.

-----

Parallèlement à l'organisation de type administratif et géographique, certaines activités de la Croix-Rouge de Belgique sont structurées de manière à créer des groupes distincts, en raison de leurs caractéristiques techniques.

C'est le cas, notamment, du Service National de Secours, des donneurs de sang, des bibliothèques d'hôpitaux et de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

-----

#### RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT:

La Croix-Rouge de Belgique est un Etablissement d'Utilité Publique jouissant de la personnalité civile en vertu de la Loi du 30 mars 1891.

La société est indépendante du Gouvernement. Ses statuts la définissent cependant comme un "auxiliaire des pouvoirs publics".

-----

La Croix-Rouge de Belgique se compose de:

- membres adhérents,
- membres effectifs,
- membres actifs,
- membres protecteurs,
- membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse,
- membres d'honneur.

Pour être membre adhérent, effectif ou protecteur, il faut payer une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé par le Conseil Général.

Pour être membre actif, il faut:

- 1) adhérer aux statuts,
- 2) apporter une collaboration active à la Croix-Rouge et être admis à cet effet par l'autorité compétente de l'Association (Comité local, Comité provincial ou Conseil Général),
- 3) payer une des cotisations prévues par les statuts.

Pour être membre de la Croix-Rouge de la Jeunesse, il faut payer la cotisation fixée par les règlements propres à cette section et adhérer aux dits règlements.

Le Conseil Général peut conférer le titre de membre d'honneur pour services éminents rendus à l'Association.

Au 31 décembre 1968, la Croix-Rouge de Belgique comprenait 226.770 membres adultes et 85.230 membres juniors (année scolaire 1967/1968).

-----

Le budget annuel de la Croix-Rouge de Belgique est d'environ

Les ressources sont assurées par:

- les revenus des capitaux,
- les cotisations des membres,
- les dons et legs de la population,
- le résultat de la "Quinzaine annuelle de propagande",
- le bénéfice de manifestations, ventes, loteries, concours, etc
- le résultat de la gestion de certains "services exploités".

6.

Une campagne permanente de recrutement de membres se déroule durant toute l'année.

Une campagne dite "Quinzaine de la Croix-Rouge" a principalement pour objectif de faire connaître l'action de la Croix-Rouge et de récolter des dons. Elle se situe généralement fin avril/début mai.

-----

La Croix-Rouge de Belgique ne bénéficie pas de subside de fonctionnement à charge de l'Etat mais accepte, du Gouvernement, le remboursement de sommes qu'elle dépense pour des activités ou des missions déterminées, assurées pour le compte de divers départements ministériels ou à leur demande.

-----

Secours en cas de désastre:

La Croix-Rouge de Belgique est statutairement chargée de venir en aide aux victimes de catastrophes ou de calamités publiques et de fournir les premiers soins aux victimes d'accidents.

Les services locaux, régionaux et provinciaux sont coordonnés par un Service National de Secours.

A l'heure actuelle, la majorité des sections locales possèdent une ou plusieurs équipes de secours. Une équipe est formée de quatre volontaires actifs et d'un chef d'équipe. Elle est l'unité d'action la plus petite destinée à s'intégrer dans une structure d'ensemble tout en conservant la possibilité de travailler seule pendant un temps limité.

A l'échelon national, trois unités importantes dites Colonnes Mobiles Nationales, disposant de nombreux véhicules de types les plus divers et de matériel spécialisé, sont prêtes à intervenir en toutes circonstances à l'appui des équipes de secours locales et provinciales.

Les services de secours, et notamment les ambulances, sont équipés de liaisons-radio.

Ils peuvent également compter sur la collaboration de l'Union Belge des Amateurs-Emetteurs-radio.

Indépendamment des colonnes mobiles, deux petites unités de volontaires spécialisés se sont constituées. Ce sont, d'une part Spéléo-Secours, qui intervient lors d'accidents survenus dans des grottes, et d'autre part, les Parachutistes-secouristes, dont la mission est de porter secours, tant en Belgique qu'à l'étranger, lorsqu'un territoire sinistré se trouve isolé et n'est plus accessible ni par terre ni par eau.

En outre, la Croix-Rouge est associée au système d'appel téléphonique unique dit "900" et aux travaux de coordination des secours qui en découlent, en collaboration avec la gendarmerie, la police et les pompiers.

8.

Elle dispose également de 200 postes fixes de secours répartis sur les grands axes de communication du pays. Equipés du matériel nécessaire, ils permettent de donner les premiers soins aux accidentés de la route, en attendant l'arrivée du médecin et un éventuel transport vers une clinique ou un hôpital.

-----

A l'échelon international, la Croix-Rouge de Belgique répond à un très grand nombre d'appels en faveur des victimes de catastrophes ou de calamités par l'envoi de dons en espèces ou en nature: médicaments, couvertures, tentes, produits alimentaires, etc., ou encore par l'envoi de personnel spécialisé: médecins, infirmières, kinésistes, etc.

-----

#### Activités dans le domaine de la santé:

Un des buts assignés à la Croix-Rouge à l'époque de sa fondation était la formation de volontaires capables d'apporter leur concours, en cas de guerre, au Service de Santé de l'Armée. Cet objectif est toujours valable à l'heure actuelle, mais la vie moderne multipliant chaque jour les possibilités d'accidents, il a dû être considérablement élargi. Il faut désormais que, dans chaque communauté sociale, le foyer familial, l'atelier, l'école, il y ait au moins une personne qui puisse intervenir, en cas d'accident, et apporter les premiers soins en attendant l'arrivée du médecin, si sa présence s'avère nécessaire.

C'est pourquoi la Croix-Rouge de Belgique n'a cessé de développer l'enseignement du secourisme au sein de ses sections locales.

Suivant le temps dont il dispose et la nature de ses activités, chacun a la possibilité de choisir, parmi les cours figurant au programme de la Croix-Rouge, celui qui lui convient le mieux:

- Cours réduit de secourisme, en six leçons,
- Soins au foyer,
- Secouriste industriel,
- Secouriste (20 leçons),
- Ambulancier(e) (20 leçons complémentaires plus 100 heures de stage pratique),
- Soins aux personnes âgées,
- 900 (formation de secourisme pour les services publics de secours).

La Croix-Rouge de Belgique a également mis au point un cours spécialisé pour les soins à assurer en cas de guerre ou de grandes catastrophes.

-----

L'Education sanitaire et la prévention de la maladie et de l'accident, l'enseignement des règles d'hygiène sont, depuis longtemps, parmi les préoccupations essentielles de la Croix-Rouge. Ces dernières années, elle a encore amplifié son action dans ce domaine et lancé plusieurs campagnes, notamment en faveur de la sécurité nautique, de la protection de la vue, du confort de l'habitation, etc.

Des brochures, tracts, informations diverses sont largement diffusés dans le public et les écoles, notamment par l'intermédiaire de la presse et de la radio-télévision.

-----

Intéressée à l'essor de la transfusion sanguine dès ses débuts, la Croix-Rouge de Belgique a joué un rôle primordial dans sa diffusion et son organisation. C'est ce qui explique pourquoi, actuellement, elle jouit en Belgique d'un quasi-monopole de fait dans ce domaine: 95 % du sang fourni au corps médical provient de ses services de transfusion.

Le Service National du Sang comprend:

- 1 service administratif,
- 45 services de transfusion fixes,
- 10 services de transfusion itinérants,
- 1 service de collecte de sang,
- 1 service de préparation de plasma,
- 1 service de fractionnement du plasma.

-----

#### Activités dans le domaine social:

Les services d'Assistance Sociale de la Croix-Rouge de Belgique ont comme tâches essentielles d'orienter les demandeurs vers les organismes compétents et de résoudre certains cas d'urgence.

L'activité du service s'exerce également en faveur des étrangers: recherche de personnes ou de documents, regroupement des familles, rapatriement.

-----

10.

Un Service de Prêt de Matériel Sanitaire a comme but d'assurer un meilleur confort et plus de bien-être aux malades et blessés soignés à domicile.

190 sections locales sont dotées d'un tel service, disposant d'un matériel sanitaire varié allant de la simple béquille aux lits spéciaux complètement équipés ou aux appareils de rééducation.

-----

Distraire par la lecture malades et convalescents dans les hôpitaux et sanatoria, tel est le but que poursuivent les Bibliothèques d'Hôpitaux.

118 bibliothèques fonctionnent actuellement dans divers établissements hospitaliers et maisons de retraite.

-----

Le Welfare s'attache à distraire les patients et, particulièrement, ceux dont l'état exige une hospitalisation prolongée ou qui sont astreints à une longue immobilisation à domicile.

Diverses activités leur sont offertes:

- travaux manuels variés,
- distractions et, notamment, séances de cinéma, prêt de disques, échange de timbres, clubs, excursions, séances récréatives,
- service de boutiques ambulantes.

Le Welfare développe, en outre, ses activités et centres d'intérêt au bénéfice des personnes âgées et handicapées notamment:

- "Repas sur roues": tournées de distribution de repas chauds.
- "Gadgets": aides techniques pour handicapés.

-----

#### Activités dans le domaine de la Jeunesse:

En Belgique, la Croix-Rouge de la Jeunesse groupe, chaque année, sous son égide, près de 90.000 écoliers et étudiants, garçons et filles, animés d'une identique volonté de servir. Ils y sont intéressés de façon active à l'hygiène individuelle et sociale, à la protection de la santé et à l'amitié internationale.

La Croix-Rouge de la Jeunesse organise, à cet effet:

- des cours de "Petit Samaritain" (qui s'adressent à des enfants de 11 à 14 ans),
- des cours de "Junior Secouriste" (destinés aux adolescents de 14 à 18 ans).

De plus, elle s'attache à éveiller leur sens social en leur proposant des actions collectives de solidarité et développe en eux les sentiments de fraternité et de compréhension universelle par des échanges internationaux de correspondances, de travaux manuels, de cadeaux.

Outre son action au sein des établissements d'enseignement, la Croix-Rouge de la Jeunesse de Belgique patronne, depuis 1941, une formation parascolaire, les "Cadets de la Croix-Rouge". Ce groupement, comprenant des garçons et des filles, s'apparente à d'autres mouvements de jeunesse similaires, mais s'en distingue cependant par des activités différentes, axées sur les grands principes de la Croix-Rouge.

-----

Activités dans le domaine de la diffusion des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge:

La Croix-Rouge de Belgique veille à faire connaître ces textes fondamentaux de l'Institution et ce, notamment, au moyen de ses publications.

Elle assure également la protection du nom et de l'insigne de la Croix-Rouge.

-----

Activités exercées pour la sauvegarde et la promotion de la paix:

La Croix-Rouge de Belgique s'associe à toutes campagnes ou initiatives destinées à sauvegarder et promouvoir la paix dans le monde, soit dans le cadre de la Croix-Rouge proprement dite, soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux spécialisés.

-----

12.

Activités dans le domaine de l'information et des relations publiques:

Un service spécialisé est chargé de ce domaine et met en oeuvre toutes les techniques requises afin de mieux faire connaître et comprendre le rôle joué par la Croix-Rouge de Belgique et obtenir la coopération de toute la population.

=====

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
ORGANISATION ET STRUCTURE . . . . .	1
RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT . . . . .	4
MEMBRES ET FINANCEMENT. . . . .	5
ACTIVITES PRESENTES:	
Secours en cas de désastre . . . . .	7
Activités dans le domaine de la santé . . . . .	8
- dans le domaine social . . . . .	9
- dans le domaine de la Croix-Rouge de la Jeunesse . . . . .	10
- dans le domaine de la diffusion des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge . . . . .	11
- exercées pour la sauvegarde et la promotion de la paix . . . . .	11
- dans le domaine de l'information et des relations publiques . . . . .	12
 TABLE DES MATIERES	 13

---